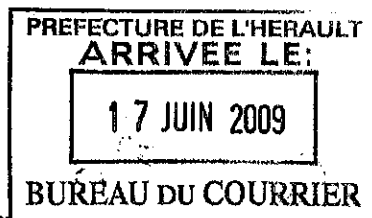




**UVIGNAC**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
 X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

**ARRETE MUNICIPAL N° 152**

***AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL***

**Le Maire de la Commune de JUVIGNAC**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2542-2 et suivants,

**Vu** le Code de la voirie routière,

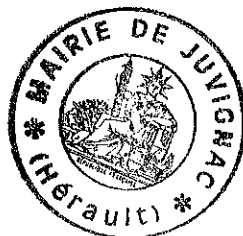
**Vu** la demande par laquelle Madame Kheira FAILALI représentant l'association  
 : ARTS ET LOISIRS dont le siège est situé Mas de Bagnière, avenue Paul Valery à  
 MONTPELLIER 34080 sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue  
 d'installer un stand à l'occasion de la Nuit du Jazz du 21 juin 2009 à JUVIGNAC,

**ARRETE**

**Article 1** : Madame Kheira FAILALI est autorisée à occuper un emplacement sur le site des  
 Thermes à JUVIGNAC en vue de l'installation d'un stand, à l'occasion de la Nuit du Jazz, le 21  
 juin 2009 de 16h00 à 01h45.

**Article 2** : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable. Elle doit faire l'objet  
 d'un renouvellement express.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Chef de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de  
 Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du  
 présent arrêté.



Fait à JUVIGNAC, le 10 juin 2009

Jean OUSSET

Adjoint au Maire  
 Délégué à l'Administration Générale